

SECTEUR DE FORMATION 04 – ARTS

**TECHNIQUES DE MÉTIERS D'ART
(DEC 573.A0)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation intersectorielle	3
Techniques de métiers d'arts, voie de spécialisation C – Ébénisterie artisanale et Ébénisterie	5
Ébénisterie et Techniques de métiers d'arts, voie de spécialisation C – Ébénisterie artisanale	6

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Techniques de métiers d'art, voie de spécialisation C – Ébénisterie artisanale* (DEC 573.AO) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques de métiers d'art, voie de spécialisation C – Ébénisterie artisanale* (DEC 573.AO) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Ébénisterie (DEP 5352).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon la rubrique suivante : les tableaux d'harmonisation intersectorielle.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

¹ Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques, mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation intersectorielle

Programme de provenance : Techniques de métiers d'arts, voie de spécialisation C – Ébénisterie artisanale
2004

Programme de destination : Ébénisterie
2016

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technique de métiers d'art, voie de spécialisation C – Ébénisterie artisanale peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Ébénisterie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de métiers d'art 2004 DEC – 573.AO voie de spécialisation C – Ébénisterie artisanale 22 compétences, 1 965 heures		Ébénisterie 2016 DEP – 5352 21 compétences, 1 650 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01L3	Exécuter des dessins d'ébénisterie	273395	Réaliser des dessins techniques
01L4	Préparer, pour le façonnage, des bois massifs et des matériaux dérivés	273358	Préparer les pièces d'un meuble à fabriquer
01L5	Exécuter des assemblages d'ébénisterie	273368	Assembler des meubles
01L6	Effectuer la finition de surfaces	273384	Analyser l'incidence des procédés de finition sur la fabrication
01L7	Cintrer des composants	273478	Fabriquer un meuble avec cintrage
01L8	Fabriquer des ornements d'ébénisterie	273468	Explorer des savoir-faire traditionnels et innovateurs
et			
01K3	Caractériser des objets d'arts décoratifs et de métiers d'art en fonction de contextes historiques		

Programme de provenance : Ébénisterie
2016

Programme de destination : Techniques de métiers d'arts, voie de spécialisation C – Ébénisterie
artisanale
2004

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Ébénisterie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technique de métiers d'art, voie de spécialisation C – Ébénisterie artisanale, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Ébénisterie 2016 DEP – 5352 21 compétences, 1 650 heures		Techniques de métiers d'art 2004 DEC – 573.AO voie de spécialisation C – Ébénisterie artisanale 22 compétences, 1 965 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
273358	Préparer les pièces d'un meuble à fabriquer	01L4	Préparer, pour le façonnage, des bois massifs et des matériaux dérivés
et			
273432	Planifier la fabrication d'un produit		
273368	Assembler des meubles	01L5	Exécuter des assemblages d'ébénisterie
273478	Fabriquer un meuble avec cintrage	01L7	Cintrer des composants
273468	Explorer des savoir-faire traditionnels et innovateurs	01L8	Fabriquer des ornements d'ébénisterie
